

Pétition

Loisirs motorisés dans les espaces naturels : pour une stricte application de la loi du 3 janvier 1991

jeudi 13 avril 2006, par [Mouvements \(France\)](#) (Date de rédaction antérieure : 12 avril 2006).

4x4, quads, motos trials, motos-neige... La pénétration de nos espaces naturels par les pratiquants de loisirs motorisés s'intensifie d'un bout à l'autre du territoire.

Cette invasion provoque dans l'opinion un mécontentement grandissant. Les conflits d'usage se multiplient. C'est pourquoi, par circulaire, le 6 septembre dernier, la Ministre de l'Écologie et du Développement durable, Nelly Olin, a jugé nécessaire de rappeler la loi et d'appeler les Préfets et les services de l'État à plus de vigilance.

En réaction, le lobby des loisirs motorisés - pratiquants et marchands confondus - a lancé une campagne agressive et mensongère pour exiger le retrait de la 'circulaire Olin'.

Face à cette offensive en règle, la « majorité silencieuse » que nos associations représentent, est en devoir de faire entendre sa voix. Nos organisations rappellent :

- La circulaire n'est pas créatrice de droits nouveaux ; elle éclaire seulement l'application de la loi selon les nouveaux usages et la jurisprudence
- La loi du 3 janvier 1991 qui encadre strictement la circulation des véhicules à moteurs dans les espaces naturels répond à une demande sociale majoritaire
- Nous encourageons toutes les pratiques de loisir de pleine nature qui excluent l'usage du moteur - telles la marche, le vélo, l'équitation - et qui s'expriment dans le respect du milieu naturel

Convaincus de la nécessité et de l'urgence de mettre un frein à l'invasion de nos espaces naturels par les loisirs motorisés, aux incivilités qui la fondent et aux exaspérations qu'elle provoque, nos organisations apportent ici au Ministère de l'Écologie et du Développement durable, sur ce dossier, le témoignage de leur soutien.

Elles invitent tous les citoyens attachés au calme, à l'air pur et à l'intégrité des paysages de France à signer en nombre cette pétition.

Communiqué de Presse
mercredi 12 avril 2006

Pétition « Loisirs motorisés dans les espaces naturels : pour une stricte application de la loi du 3 janvier 1991 »

La Coordination pour l'Adaptation des Loisirs Motorisés à l'Environnement (C.A.L.M.E) communique :

Déjà 150 000 signatures !

La pétition nationale inter-associative, lancée le 19 décembre 2005 pour demander une stricte application de la loi du 3 janvier 1991 sur la circulation des véhicules terrestres à moteur, vient de franchir la barre des 100 000 signatures électroniques, auxquelles viennent s'ajouter les 50 000 signatures sur papier recueillies dans le même temps.

C'est un réel succès qui confirme tout naturellement dans leur démarche les organisations membres de la C.A.L.M.E.. A la demande générale, le recueil des signatures est prolongé afin de permettre à la « majorité silencieuse » que la C.A.L.M.E. représente, de faire entendre calmement mais fermement son exigence du respect de la loi sur l'ensemble du territoire national.

La très forte augmentation du nombre de pratiquants de loisirs motorisés (quads, 4x4, motos-neige, ...), hiver comme été, et leur revendication de « libre circulation » dans les espaces naturels, trop souvent au mépris de la loi et des règles de propriété, avaient en effet rendu nécessaire ce rappel au respect de la loi par la Ministre de l'Écologie et du Développement durable (circulaire Olin du 6 septembre 2005). Cette situation intolérable pour un État de droit ne pouvait plus durer et les nombreux amoureux d'une nature calme, tranquille et respectée se réjouissent de ce rappel élémentaire et, en nombre, entendent le faire savoir.

Adresse de la pétition en ligne : <http://petition.stmedd.free.fr/>

Contact(s) Presse

Jean-Marie BARBIER, Forestiers privés de France (FPF), 01 47 20 36 32 ;

Gilles BENEST, France Nature Environnement (FNE), 06 12 12 18 74 ;

Jacques LEMAITRE, Fédération Française de la Randonnée Pédestre (FFRP), 06 83 87 43 04 ;

Daniel ROUZIER, Mountain Wilderness France (MW France), 04 76 18 91 08.

Voir en ligne : [Pour signer :](#)